

Elaboration de politiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques

#eWaste



Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Les DEEE incluent presque tous les appareils à usage domestique ou professionnel qui comprennent des circuits ou des composants électriques et fonctionnent avec une alimentation électrique ou une batterie.

Selon les estimations, 40% des pays disposent d'une politique, législation ou réglementation relative aux DEEE.

L'UIT est l'institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication (TIC). Ses membres se composent de 193 États Membres et de quelque 900 entreprises du monde entier.

Un nombre croissant de personnes prennent part à la société mondiale de l'information et tirent parti des possibilités qu'elle offre.

Dans le même temps, sous l'effet de l'augmentation du niveau de revenus disponibles et d'industrialisation, les déchets sont de plus en plus nombreux.

Afin d'aider les États Membres à trouver un équilibre entre le développement socio-économique et la gestion environnementale, l'UIT propose un programme consacré à l'élaboration de politiques et de réglementations.

Ce programme s'appuie sur les cibles de haut niveau de l'UIT à l'horizon 2023, consistant à :

- porter le taux de recyclage des DEEE dans le monde à 30%;
- porter le pourcentage de pays dotés d'une législation relative aux DEEE à 50%.

Les États Membres peuvent solliciter l'assistance technique de l'UIT ainsi qu'une aide au renforcement des capacités afin d'appuyer l'élaboration de politiques relatives aux DEEE au niveau national ou régional.

01

Étape 1. Demande officielle

Les États Membres devraient directement adresser une demande écrite officielle au Bureau régional de l'UIT compétent, en sollicitant une assistance technique dans le domaine des politiques relatives aux DEEE.

02

Étape 2. Équipe spéciale

Il est conseillé aux États Membres, si cela n'a pas encore été fait, de mettre en place une équipe spéciale chargée de l'élaboration des politiques relatives aux DEEE. Cette équipe devrait être constituée de représentants gouvernementaux issus, a minima, des secteurs des TIC, de l'environnement et de la santé.

03

Étape 3. Profil de pays

L'UIT crée un profil de pays donnant un aperçu de la situation environnementale, sociale et économique, de l'environnement réglementaire existant et de l'infrastructure de gestion des DEEE. Un examen approfondi des travaux de recherche est mené à bien, des données commerciales sont recueillies et les chiffres disponibles

04

Étape 4. Module en ligne

Un module de formation en ligne est fourni à toutes les parties prenantes publiques nationales afin de présenter les principaux concepts liés aux DEEE. Cette présentation adaptée au rythme de chacun vise à préparer les parties prenantes au processus d'élaboration de politiques relatives aux DEEE.



05

Étape 5. Enquêtes auprès des parties prenantes

Des enquêtes qualitatives sont diffusées auprès de toutes les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales. Ces enquêtes jettent les bases pour les consultations et l'évaluation nationale de la situation concernant les DEEE. Des informations sont sollicitées au sujet des rôles et responsabilités des différents acteurs, du financement, de l'application de la loi, de l'infrastructure et des produits.

08

Étape 8. Validation de la politique

Un atelier de validation fournit aux parties prenantes la possibilité de donner leur avis dans le cadre d'une consultation finale, avant qu'un consensus ne soit trouvé au sujet de la politique.

09

Étape 9. Plan de mise en œuvre

L'UIT fournit un appui au gouvernement pour veiller à ce que les rôles et responsabilités, les ressources, les objectifs et les échéances soient attribués, afin de garantir la mise en œuvre de la politique.

Le cas échéant, une planification de la mise en œuvre est effectuée conformément aux lignes directrices nationales relatives à l'élaboration des politiques.

06

Étape 6. Évaluation nationale

L'UIT collabore avec les États Membres pour mener à bien une évaluation rapide ou exhaustive de la situation concernant les DEEE au niveau national, en fonction des préférences nationales, de l'engagement, des informations existantes et du calendrier prévu pour l'élaboration de la politique. L'évaluation nationale comprend généralement:

- Des consultations bilatérales en personne avec toutes les parties prenantes concernées, à la suite des enquêtes.
- Des visites sur place pour observer les infrastructures de gestion des DEEE existantes ou les autres activités analogues.
- Un atelier de consultation des parties prenantes nationales visant à engager le processus d'élaboration du projet de politique.

07

Étape 7. Processus d'élaboration préparatoire

L'UIT fournit une assistance sur le plan de la rédaction technique dans le cadre de la transition entre la consultation des parties prenantes et l'élaboration de la politique.

Programme de renforcement des capacités

Afin d'améliorer et de promouvoir la mise en œuvre des politiques, l'UIT continue de fournir une assistance technique aux États Membres dans le cadre de son programme de renforcement des capacités. En collaboration avec des partenaires internationaux, l'UIT cherche à adapter le renforcement des capacités en fonction des principales composantes de la politique, au profit des acteurs responsables de ces composantes.

En règle générale, ces composantes sont les suivantes:

- Collecte et amélioration des données concernant les DEEE.
- Élaboration de normes techniques relatives aux DEEE.
- Registre et responsabilités des producteurs de DEEE.



Adresses de contact des bureaux régionaux



-

Afrique: ITU-RO-Africa@itu.int

Amériques: itubrasilia@itu.int

États arabes: ITU-RO-ArabStates@itu.int

Asie-Pacifique: ituasiapacificregion@itu.int

CEI: itumoscov@itu.int

Europe: euregion@itu.int